

## Dans le cadre de licenciements économiques, retrouver à vos collaborateurs une situation professionnelle stable dans leur région

---

tel est l'objectif que vous partagez avec eux, tel est notre domaine de compétences.

### Première phase : prise de contact et évaluation

---

- Présentation du dispositif méthodologique de l'Antenne de reclassement mis en oeuvre par nos équipes,
- Soutien psychologique pour accompagner le « deuil » provoqué par le licenciement économique,
- Détection lors d'un entretien individuel de l'ensemble des potentialités personnelles et professionnelles des salariés licenciés, de leurs attentes (salaire, mobilité géographique...). Validation d'un projet professionnel et définition d'une orientation de recherche concrète et cohérente, adaptée à chaque personne, par rapport au marché de l'emploi local,
- Préconisation des formations complémentaires indispensables et recherche d'organismes de formation.

### Seconde phase : mise en place de techniques de recherche d'emploi en groupe restreint

---

- Informations générales sur la recherche d'emploi (notions de marché ouvert, marché caché) et les spécificités régionales,
- Formation aux outils de recherche d'emploi (rédaction de CV, lettre de motivation, utilisation de l'outil Internet, argumentaires téléphoniques...),
- Travail sur l'entretien de recrutement, son contexte, les différents types de recruteurs, les principales questions formulées, la capacité à valoriser son parcours, ses compétences et sa personnalité.

### Troisième phase : prospection commerciale et suivi des bénéficiaires

---

#### Prospection commerciale :

- Mise en place de mailings auprès d'entreprises du bassin d'emploi concerné (en fonction des objectifs professionnels des bénéficiaires),
- Prospection intensive du bassin d'emploi et prise de rendez-vous auprès des responsables des ressources humaines ou des décideurs afin d'analyser les besoins des entreprises en compétences et de les mettre en rapport avec les profils dont nous avons la responsabilité,
- Mise en place d'un partenariat avec les entreprises de travail temporaire, les groupements d'employeurs, les Professions,
- Recueil des annonces parues dans divers médias (presse nationale, régionale, spécialisée, minitel, Internet).

### Suivi et propositions de postes aux bénéficiaires : \_\_\_\_\_

- Organisation d'entretiens individuels réguliers visant à faire le point sur les démarches réalisées par le bénéficiaire et par le consultant responsable,
- Proposition formalisée de postes,
- Mise en place de simulations d'entretiens commentées et préconisations personnalisées,
- Nos équipes assurent l'interface entre l'ANPE et les organismes de formation,
- Conseils dans le cadre des démarches administratives souvent mal intégrées par les bénéficiaires,
- Accompagnement de projet de création d'entreprise,
- Animation d'atelier de dynamisation et de développement personnel

### Quatrième phase : \_\_\_\_\_

#### Suivi

- de l'intégration des candidats,
- des comités paritaires de pilotage mis en place avec la direction de l'entreprise, les membres du comité d'entreprise, l'ANPE et la DDTE.

### Durée : \_\_\_\_\_

6 à 12 mois selon l'effectif